

REACTION DE LA FICT :
**Conférence de presse sur les conclusions de la Commission d'enquête du Sénat
portant sur les marges des industriels et de la grande distribution**

La commission d'enquête sénatoriale sur les marges des industriels et de la grande distribution vient d'exposer au grand jour les comportements destructeurs de la grande distribution que la FICT, comme bon nombre d'entreprises, dénoncent depuis des années.

La FICT salue l'important travail d'investigation mené par la Commission d'enquête.

Le constat dressé est accablant, mettant notamment en évidence que :

- Pour 100 euros dépensés par le consommateur, 8 euros reviennent aux producteurs, 14 euros aux entreprises de transformation, 35 euros aux importations et 40 euros aux distributeurs, avec des marges particulièrement faibles selon le rapport pour le secteur de la transformation de la viande.
- Des pratiques brutales de négociations sont mises en œuvre par les distributeurs :
 - o Menaces de déréférencement,
 - o Baisses soudaines de commandes,
 - o Exigences d'alignement tarifaire,
 - o Pénalités logistiques automatiques,
 - o Services commerciaux jugés fictifs ou disproportionnés.

Les faits sont là. Ces pratiques abusives des distributeurs détruisent à petit feu nos entreprises de charcuterie : **une pression commerciale sans limite qui risque de faire disparaître les savoir-faire de nos entreprises dans les territoires**, comme le souligne la sénatrice Antoinette Guhl, Rapporteuse de la Commission.

« Ce rapport objectif et apportant des preuves concrètes vient confirmer ce que nous dénonçons depuis trop longtemps : la guerre des prix que se livrent les distributeurs dans un combat fratricide est bien réelle. Elle a continuellement détruit de la valeur et fragilisé toute notre filière. Quand les marges sont compressées à l'extrême chez les industriels, ce sont les capacités d'investissements, d'innovations, d'emplois et, au bout de la chaîne, la capacité à transformer en France et donc la souveraineté alimentaire française qui sont menacées », déclare Christiane Lambert.

Alors que les distributeurs rejettent déjà les conclusions d'un rapport qu'ils qualifient de "caricatural", la FICT salue en particulier les recommandations de la Commission d'enquête du Sénat visant à :

- Instaurer des dispositifs qui permettront de mieux encadrer le recours aux diminutions de commandes injustifiées durant la période des négociations commerciales ;
- Mieux protéger les fournisseurs contre les abus de dépendance économique ;
- Renforcer les pouvoirs de contrôle et de sanction de la DGCCRF ;
- Renforcer la transparence sur les marges de la distribution ;
- Mieux encadrer les centrales d'achat européennes afin de lutter contre les pratiques de contournement des lois Egalim.

La FICT appelle désormais les pouvoirs publics à traduire rapidement ces constats en décisions concrètes afin de garantir des relations commerciales réellement équilibrées et de préserver durablement la compétitivité des entreprises françaises de charcuterie. Il est urgent d'agir !

Selon les chiffres du médiateur, les négociations commerciales se sont terminées sur une hausse de 0,05% alors que les demandes tarifaires étaient de 3,5%. Intitule de dire que les entreprises de charcuterie ne peuvent absorber les coûts supplémentaires liés au conflit au Moyen-Orient (carburant +45% depuis près de 3 mois, emballages +30 à 40%). **« Sans réajustements tarifaires indispensables, certaines entreprises ne pourront tenir plus que quelques semaines »** comme l'a indiqué la Rapporteuse.

« Nos entreprises ne demandent aucun privilège. Elles exigent simplement que la réalité de leurs coûts soit enfin reconnue. », insiste Christiane Lambert.

Contacts presse :

Charlotte Ricou – Responsable communication FICT – c.ricou@fict.fr – 06 12 98 31 28
Weber Shandwick - fict@webershandwick.com

À PROPOS DE LA FICT – Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur

La FICT regroupe 250 entreprises, à 96% des PME, réparties sur tout le territoire national. Elles emploient près de 32 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros, dont 10% à l'exportation. La production de 1,22 million de tonnes est à 82 % à base de porc. Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur transforment plus de 75 % de la production porcine française.